

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



[REDACTED]

OCT 0 1980



Distr.
GENERALE
A/35/494
16 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 17 d) de l'ordre du jour

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES
SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS

Confirmation de la nomination de trois membres du Comité des placements

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Carl C. PEDERSEN (Canada)

1. A sa 13^{ème} séance, le 10 octobre 1980, la Cinquième Commission a examiné une note du Secrétaire général (A/35/214) concernant les sièges qui deviendraient vacants au Comité des placements, le mandat de trois des membres du Comité venant à expiration le 31 décembre 1980. La Commission était également saisie d'une note du Secrétaire général (A/C.5/35/15) dans laquelle, conformément aux dispositions de l'article 20 des statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, le Secrétaire général recommandait à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de MM. David Montagu et Yves Oltramare - tous deux actuellement membres du Comité - et celle de M. Emmanuel Noi Omaboe (alias Nana Wereko Ampem II) pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 1981, ainsi que la nomination de M. George Johnston pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 1981, en remplacement de M. R. Manning Brown, Jr, qui avait fait savoir qu'il ne serait pas en mesure de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.

2. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de confirmer la nomination de MM. David Montagu, Yves Oltramare et Emmanuel Noi Omaboe pour un mandat de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1981, et celle de M. George Johnston pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 1981.

RECOMMANDATION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale :

a) De confirmer la nomination par le Secrétaire général des personnes ci-après comme membres du Comité des placements pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1981 :

M. David Montagu,

M. Yves Oltramare,

M. Emmanuel Noi Omaboe.

b) De confirmer la nomination par le Secrétaire général de la personne ci-après comme membre du Comité des placements pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1981 :

M. George Johnston.
